



Partie thématique



L'anorexie mentale : la représentation d'une déviance féminine dans la presse quotidienne nationale

ARNOULT AUDREY

Doctorante-allocataire en Sciences de l'Information et de la Communication

Laboratoire ELICO (EA 4147), Université Lyon 2

Résumé

Identifiée comme pathologie au 19^{ème} siècle, l'anorexie mentale est aujourd'hui considérée comme une maladie grave à l'origine complexe. Cette pathologie constitue une déviance particulière puisque l'adolescente ne fait, au début, que se conformer à l'idéal de minceur valorisé par notre société. Notre analyse vise à comprendre quelle représentation les médias français proposent de cette déviance : quelles significations lui donnent-ils ? Sur quoi porte leur sanction ? Notre travail s'appuie sur les articles parus entre l'été 2006 et avril 2008 dans les quotidiens suivants : *Le Monde*, *La Croix*, *Le Figaro* et *Libération*. Une analyse narrative et terminologique nous permet de

répondre à ces questions.

Mots clefs : anorexie mentale, déviance, presse écrite française, représentation sociale, analyse de discours

Summary

Anorexia : the representation of a female deviance in the national daily press

Recognized as a disease in the 19th century, anorexia nervosa is considered to be a serious illness of complex origin. This pathology is a specific deviance because, at the beginning, the adolescent conforms to the ideal of the slimness valued by our society. Our analysis aims to understand how the French media represent this deviance : which meaning do they give to it ? On what is based the sanction ? Our work uses articles published between summer 2006 and April 2008 in the following daily newspapers : *Le Monde*, *La Croix*, *Le Figaro* and *Libération*.

Key words: anorexia, deviance, French press, representation, discourse analysis

Introduction

L'objet de cet article est d'analyser la construction d'un fait de déviance féminin, l'anorexie mentale, dans les discours de presse quotidienne nationale française. Ce travail implique en premier lieu de définir les concepts utilisés et d'ancrer notre problématique dans un champ théorique. Depuis plusieurs années, l'anorexie mentale suscite l'attention des pouvoirs publics et du corps médical. Identifiée comme pathologie au 19^{ème} siècle, elle est aujourd'hui considérée comme une maladie grave à l'origine complexe. Plus précisément, elle peut être définie comme une transgression à la fois médicale et sociale. La notion de transgression médicale renvoie à la qualification de la maladie comme déviance. Claudine Herzlich rappelle que la maladie est une construction sociale : « *le*

savoir médical [...] est un processus de construction de la maladie en tant que situation marquée du signe de la déviance. Le médecin ne fait pas qu'explicitier un état de la maladie en lui-même évident, il le crée en lui apposant la notion d'une norme altérée. Il nomme la déviance biologique. »¹ La maladie est une déviance par rapport à la norme du bien-être, de la bonne santé, qui est inscrite dans le savoir médical. Le diagnostic de l'anorexie mentale, autrement dit l'étiquetage de la déviance par les médecins, s'effectue aujourd'hui à partir des critères du DSM IV². L'anorexie mentale est donc une transgression médicale de part son caractère pathologique mais aussi parce que l'adolescente refuse de maintenir son poids au dessus d'un niveau acceptable³ mettant ainsi sa vie en danger. Si le caractère pathologique de l'anorexie ne fait aucun doute, sa définition comme transgression sociale est moins évidente. Le plus souvent, l'anorexie mentale débute par un régime, un acte courant voire médicalement préconisé qui « *commence par la soumission à une norme, à des actes socialement souhaitables, légitimes et non désapprouvés.* »⁴ La transgression des normes, l'imputation de la déviance n'intervient que dans la troisième phase de la carrière (« *le maintien de l'engagement malgré les alertes* ») quand la perte de poids devient trop importante (la maigreur étant l'infraction la plus remarquée). L'anorexie est un comportement qui se révèle être déviant *a posteriori*, institué par le désir de se conformer à une norme sociale. M. Darmon rappelle que l'identification de la transgression sociale fait l'objet d'une lutte de définition et varie selon les scènes sociales⁵. L'anorexie mentale est donc un comportement à la croisée de deux systèmes normatifs : médical et social. En effet, les sociétés modernes sont composées de plusieurs groupes chacun instaurant ses propres normes⁶. Un acte considéré comme déviant pour un groupe peut être toléré par un autre. Cette dualité de la transgression qui constitue la spécificité de ce comportement doit être gardée en mémoire pour l'analyse.

¹ C. Herzlich, « Médecine moderne et quête de sens : la maladie comme signifiant social », in M. Augé et C. Herzlich, *Le sens du mal : anthropologie, histoire, sociologie de la maladie*, Paris, Editions des Archives contemporaines, 1984, p.195-196

² Le DSM est un manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux créé par l'American Psychiatric Association. Dans la dernière version (DSM IV TR, 2000), l'anorexie mentale est définie selon quatre critères : le refus de maintenir un poids corporel au dessus d'un poids minimum normal pour l'âge et la taille, la peur de grossir, l'aménorrhée et l'altération de la perception du poids ou de la forme de son corps.

³ C'est l'indice de masse corporel (IMC) qui est utilisé par le corps médical pour déterminer le poids minimum acceptable d'une personne.

⁴ M. Darmon, *Devenir anorexique : une approche sociologique*, Paris, Editions La Découverte, « Textes à l'appui/laboratoire des sciences sociales », 2003, p. 99

⁵ M. Darmon, *Devenir anorexique...*, *op. cit.*, p. 9.

⁶ M. Xiberras, *Les théories de l'exclusion*, Paris, Editions Armand Colin, 2000, p. 98

Il nous faut maintenant revenir sur le terme de déviance. Parmi les différentes théories qui ont conceptualisé cette notion, celle d'H. Becker nous semble constituer une entrée pertinente pour l'analyse des discours médiatiques, notre travail s'inscrivant dans le champ des Sciences de l'Information et de la Communication et plus précisément de l'analyse des discours. Malgré leur diversité, ces théories convergent sur plusieurs points : la déviance suppose l'existence d'une norme explicite ou diffuse qui est transgressée. Ces normes sont relatives à des groupes sociaux ou à des sociétés et évoluent dans le temps⁷. La théorie d'H. Becker s'inscrit dans le paradigme des théories de la désignation : selon lui, la déviance n'est pas inhérente aux actes ou aux caractéristiques de l'individu mais résulte d'une stigmatisation du comportement déviant par des entrepreneurs de morale⁸. La définition de ce qui fait infraction résulte donc d'une construction sociale puisque les critères servant à formuler le jugement de la déviance sont créés par ces personnes. Cette catégorie est donc toujours en construction et c'est cette construction que nous voulons interroger par le biais des discours médiatiques.

Dans cette perspective, la notion d'entrepreneur de morale nous semble pertinente pour analyser le rôle des médias dans la construction de l'anorexie comme déviance. En effet, nous rejoignons les auteurs qui, dans le champ des Sciences de l'Information et de la Communication, appréhendent le discours médiatique dans « *un système conceptuel constructiviste* »⁹. L'information résulte d'une construction sociale et n'est pas une donnée brute. Les médias sont des acteurs sociaux qui ont pour responsabilité de donner du sens au monde qui les entoure¹⁰. Les discours qu'ils construisent sur les événements sont sous-tendus par des conceptions qui doivent être questionnées d'autant plus qu'elles ont des effets dans l'espace public¹¹. Ils légitiment des actes, se prononcent sur les normes symboliques de notre société et peuvent donc être considérés comme des entrepreneurs de morale au sens d'H. Becker. En outre, le sociologue rappelle que « *nous devons garder présent à l'esprit que les normes créées et observées par cette désignation, loin d'être unanimement acceptées, font l'objet de désaccords et de conflits, parce qu'elles relèvent de processus de type*

⁷ A. Ogien, *Sociologie de la déviance*, Paris, Editions Armand Colin, 1995

⁸ H. Becker, *Outsiders*, Paris, Editions Métailié, 1985, p. 32-33

⁹ B. Delforce, « La responsabilité sociale du journaliste : donner du sens », *Les Cahiers du journalisme*, n°2, décembre 1996, p. 18 ; B. Delforce et J. Noyer, « La médiatisation des problèmes publics », *Etudes de communication*, n°22, 1999, p. 17 ; P. Charaudeau, *Les médias et l'information : l'impossible transparence du discours*, Bruxelles, Editions De Boeck, 2005, p. 12

¹⁰ B. Delforce, « La responsabilité sociale... », *op. cit.*, p. 28

¹¹ B. Delforce, et J. Noyer, « La médiatisation... », *op. cit.*, p. 19-20

politique à l'intérieur de la société. »¹² Nous considérons les médias comme l'un des lieux de cette lutte pour l'imposition de définitions et de normes puisqu'en donnant la parole à différents acteurs sociaux, ils ne font que mettre en scène cette confrontation, se constituant par là en entrepreneurs de morale. Notre analyse se focalise sur un média particulier : la presse quotidienne nationale française. Celle-ci constitue un support privilégié pour analyser les représentations sociales, et donc les normes, qui circulent dans l'espace public. Elle permet également de saisir la façon dont se diffusent les connaissances du champ scientifique. Si l'anorexie est un sujet discuté dans d'autres médias (Internet, télévision...), les discours produits n'obéissent pas aux mêmes logiques. Ils émanent souvent des malades eux-mêmes et renvoient plus à leur vécu qu'aux normes sociales¹³, d'où le choix de la presse quotidienne nationale.

Confrontés aux discours de presse relatifs à l'anorexie mentale, nous voulons comprendre quelle signification les quotidiens donnent à un comportement qui ne fait que se conformer à l'idéal de minceur valorisée par notre société autrement dit à une norme sociale relative à l'apparence mais qui, en même temps, peut conduire à une pathologie, une transgression médicale. Les journaux construisent-ils une représentation de ce comportement comme déviant et si tel est le cas qu'est-ce qui fait déviance dans l'anorexie¹⁴ ? Ces questions en amènent une autre, liée à la spécificité du comportement anorexique : vers quel système normatif les journaux tendent-ils ? Comment la tension entre norme médicale et norme sociale structure-t-elle leurs discours ? Ces questions nous semblent d'autant plus pertinentes que le décès de mannequins anorexiques¹⁵ a donné lieu à une production médiatique sans précédent sur l'anorexie mentale. Nous analysons les articles parus dans quatre quotidiens nationaux (*Le Monde*, *La Croix*, *Libération* et *Le Figaro*) entre l'été 2006 et avril 2008, date du vote d'un projet de loi sur la répression de l'incitation à l'anorexie. Le choix de ces quatre quotidiens renvoie à l'idée d'H. Becker développée ci-dessus : l'imputation de la déviance fait l'objet de luttes et relève de processus politiques. En comparant des journaux aux orientations

¹² M. Xiberras, *Les théories...*, *op. cit.*, p. 41

¹³ Nous pensons notamment aux émissions dans lesquelles le témoignage revêt un caractère central ainsi qu'aux nombreux forums sur Internet.

¹⁴ Nous rappelons ici que pour M. Darmon, plusieurs types d'actes sont susceptibles de faire déviance à un moment donné et ce sur des scènes sociales différentes.

¹⁵ En août 2006, Luisel Ramos est décédée à l'âge de 22 ans ; en décembre 2006, c'est Ana Carolina Reston qui meurt âgée de 18 ans.

idéologiques différentes, nous pouvons repérer des divergences et donc ces luttes de désignation ou, à l'inverse, les similitudes dans la représentation de ce qui fait déviance. Notre corpus compte 43 articles répartis dans les rubriques et selon les dates suivantes :

	France	Société	Monde	Santé	Autres	Total
<i>Le Figaro</i>	19/09/06 06/09/07 16/04/08			24/01/07 08/01/08 28/02/08 28/09/08 10/04/08	15/02/07	9
<i>La Croix</i>	06/07/07 10/04/08 16/04/08		2/01/06		13/01/07 (3) 27/09/07 16/01/08 (2) 09/04/08 14/04/08	12

<i>Le Monde</i>	11/04/08				20/12/06 21/12/06 22/02/07 11/04/07 (2) 27/09/07 10/10/07 22/04/08	9
<i>Libération</i>	28/02/08 09/04/08 10/04/08 16/04/08 16/04/08	27/01/07 28/02/08	26/09/07		28/02/06 16/03/07 16/06/07 01/10/07 07/04/08	13
Total	12	2	2	5	22	43

Dans ces articles, nous nous intéressons à la structure narrative des discours¹⁶ et à la terminologie employée, ce qui nous permet de déceler les enjeux sociaux qui les sous-tendent et les normes diffusées. L'analyse narrative basée sur les travaux d'A.-J. Greimas permet de repérer les différentes phases du schéma narratif¹⁷ et donc de comprendre sur quels aspects du comportement les journaux se focalisent. La phase de sanction est primordiale dans notre démarche. Elle constitue l'étape au cours de laquelle le destinataire (celui qui fait faire l'action et, ici, le facteur déclencheur de l'anorexie) juge la réalisation de la performance¹⁸. Dans le discours médiatique, c'est le journaliste qui porte un jugement de valeur positif ou négatif sur les différentes phases du schéma narratif. Nous employons donc le terme de sanction dans cette acception. En repérant sur quels éléments porte cette sanction, nous pouvons saisir la frontière entre ce qui est, pour les journalistes, socialement acceptable ou pas. L'analyse des termes employés par les quotidiens pour qualifier l'anorexique et ses actes permet d'affiner ces résultats. En effet, dans la logique constructiviste, les mots utilisés pour informer résultent de stratégies discursives qui visent à imposer une signification possible à l'événement et ici à désigner un comportement comme déviant.

Notre propos s'organise en quatre temps, chacun éclairant un des aspects de la construction de la déviance dans les discours médiatiques. Nous étudions les qualifications du sujet de la maladie (qui est-il et est-il désigné comme déviant ?), les figures du destinataire et plus particulièrement du facteur socioculturel. Leur analyse permet de montrer que les quotidiens remettent en question les normes relatives à l'apparence. Nous analysons également la performance de l'anorexique (quels sont les actes qui sont considérés comme déviant et à quel moment ?) et les discours relatifs aux mesures françaises.

¹⁶ A. Greimas, *Du sens II : essais sémiotiques*, Paris, Editions du Seuil, 1970

¹⁷ Le schéma narratif se compose des phases de manipulation, de compétences, de performance et de sanction

¹⁸ A. Greimas, *Du sens II : essais sémiotiques*, Paris, Editions du Seuil, 1970, p. 75

L'anorexique : une adolescente victime

Les termes employés par les journalistes ne sont pas neutres mais participent à la désignation de la déviance. L'analyse des qualificatifs utilisés pour nommer l'anorexique est l'un des éléments susceptible de nous donner des indications sur ce processus de désignation : l'anorexique est-elle considérée comme déviante ?

Les discours des quotidiens sont relativement consensuels dans les termes employés. Les qualificatifs de « *jeune fille* »¹⁹, « *adolescente* »²⁰, « *jeunes femmes* »²¹ reviennent à plusieurs reprises. Ils désignent donc un sujet jeune et féminin tout en renvoyant à l'adolescence au sens large. Effectivement, l'anorexie est une pathologie qui touche essentiellement les filles (dans neuf cas sur dix) entre 13 et 25 ans²². Des adultes voire des personnes âgées y sont aussi sujets mais ne sont pas mentionnées dans les discours médiatiques. Ces adolescentes ne sont pas seulement anorexiques mais sont aussi « *victime[s]* »²³, « *atteintes* » d'une maladie dont elles souffrent comme le suggère l'emploi des termes « *souffre* »²⁴, « *souffrir* »²⁵, « *souffrance* »²⁶, et « *souffrant* »²⁷. Certains quotidiens mentionnent la fréquence et l'augmentation de la maladie insistant ainsi sur sa

¹⁹ P. Bienvault, « Le culte de la minceur touche des filles de plus en plus jeunes », *La Croix*, 13/01/07 ; C. Legrand, « La mère est indispensable pour le traitement mais pas coupable », *La Croix*, 16/01/08 ; D. de Mallevoue et D. Chayet, « La lutte contre l'anorexie mobilise les pouvoirs publics », *Le Figaro*, 19/09/06 ; C. Petitnicolas, « Anorexie : décoder les premiers symptômes », *Le Figaro*, 08/01/08 ; M. Perez, « Quand les troubles du comportement alimentaire détruisent les dents », *Le Figaro*, 02/06/08 ; S. Koly, « Je ne me sens pas malade », *Libération*, 16/04/08 ; J.-J. Bozonnet, « L'Italie contre la maigreur des mannequins », *Le Monde*, 20/12/06

²⁰ P. Bienvault, « Faut-il choquer pour alerter contre l'anorexie ? », *La Croix*, 27/09/07 ; C. Legrand, « Anorexie, boulimie : l'enfer des troubles alimentaires », *La Croix*, 16/01/08 ; D. de Mallevoue et D. Chayet, « La lutte... », *Le Figaro*, 19/09/06 ; M. Perez, « Pr Jeamment : « La mode valorise l'anorexie » », *Le Figaro*, 24/01/07 ; A. Leclair, « L'anorexie gagne du terrain chez les adolescents », *Le Figaro*, 06/09/07 ; F. Musseau, « Madrid prend la mesure de l'anorexie », *Libération*, 16/03/07 ; F.-M. Santucci, « Donatella Versace. La revanche d'une blonde ; next », *Libération*, 16/06/07 ; « Une maladie potentiellement mortelle », *Le Monde*, 11/04/07

²¹ P. Bienvault, « Valérie Boyer. Une députée s'engage dans la lutte contre l'anorexie ; portrait », *La Croix*, 09/04/08 ; F.-M. Santucci, « Contre l'apologie de l'anorexie, une loi et de bonnes intentions », *Libération*, 09/04/08 ; J.-J. Bozonnet, « L'Italie... », *Le Monde*, 20/12/06

²² Il n'y a pas de limites d'âge précises mais les médecins estiment que la maladie débute de plus en plus tôt et que le temps de l'adolescence se prolonge.

²³ K. Bernfeld, « Pas d'apologie de l'anorexie », *Le Monde*, 10/10/07

²⁴ A. Montoya, « En Argentine, les vêtements se serrent la ceinture. La province de Buenos Aires veut obliger les magasins de vêtements à mettre en vente toutes les tailles », *La Croix*, 02/01/06

²⁵ J.-J. Bozonnet, « L'Italie... », *Le Monde*, 20/12/06 ; C. Chambraud, « La maigreur des mannequins, modèle malsain », *Le Monde*, 21/09/06

²⁶ K. Bernfeld, « Pas d'apologie... », *Le Monde*, 10/10/07

²⁷ S. Kerviel, « Les auteurs de blogs « pro-ana » s'estiment victimes de censure », *Le Monde*, 22/04/08 ; S. Carpentier, « La maigreur continue à faire sa loi dans la mode brésilienne », *La Croix*, 13/01/07

gravité²⁸. Dans *Le Figaro*, c'est X. Pommereau qui précise que « *l'anorexie mentale a fortement progressé en France ces dernières années et toucherait aujourd'hui 30 000 adolescentes de 13 à 18 ans* ». Les mêmes chiffres sont avancés dans *Le Monde*, *Libération* et *La Croix*. L'un des quotidiens mentionne de façon indirecte l'origine de ce chiffre : un discours de R. Bachelot à l'occasion de la signature de la charte sur l'engagement volontaire sur l'image du corps. Il a donc été repris par tous les quotidiens pour insister sur l'ampleur de la maladie.

Le décès de top modèles a soulevé la question de la réglementation du milieu de la mode. Les discours se font l'écho de ce débat, construisant un second sujet de la maladie : les « *mannequins anorexiques* ». Ce faisant, ils confondent les mannequins, minces voire « *maigres* » mais rarement anorexiques, avec les adolescentes qui souffrent d'anorexie mentale. Cette confusion est commune à tous les quotidiens excepté *La Croix* qui convoque un expert pour souligner cette distinction. M. Rufo « *affirme* » qu'« *il y a quelques mannequins anorexiques qui ont des problèmes de poids, [...] mais il faut se garder de stigmatiser une profession toute entière.* »²⁹ Il rappelle ainsi que les mannequins anorexiques sont un sujet particulier de la maladie, l'anorexie touchant essentiellement des adolescentes. Les quotidiens ne distinguent pas les deux aspects du comportement avec d'un côté les mannequins qui transgressent parfois une norme sociale (elles deviennent maigres) et de l'autre les adolescentes, malades, qui transgressent donc une norme médicale. Les mannequins incarneraient une déviance à la fois sociale et médicale. La confusion est aussi présente chez les adolescentes puisque *Libération* et *Le Figaro* qualifient l'anorexie de « *phénomène de société* »³⁰. Cette désignation de la maladie est intéressante car elle révèle bien la confusion entre le culte de la minceur caractéristique de la société actuelle et une maladie qui existe depuis plusieurs siècles.

En dépit de cette précision, tous les journaux se retrouvent dans la qualification du sujet : les termes sont neutres et dépourvus de toute stigmatisation, l'adolescente est considérée comme une personne qui souffre. Pour reprendre les mots de B. Delforce, « *il n'y a jamais une seule façon de nommer les choses ou les gens : les désignations sont l'effet d'un choix* », un choix entre des termes quasi synonymes mais « *qui s'intègrent dans des discours différents et préfigurent des façons différentes de rapporter l'événement.* »³¹ En effet, la suite de l'analyse montre que ce sont les

²⁸ P. Bienvault, « Le culte de la minceur... », *La Croix*, 13/01/07

²⁹ P. Bienvault, « Une charte de bonne conduite contre l'anorexie des mannequins », *La Croix*, 06/07/07

³⁰ S. Champenois, « Os secours ; Isabelle Caro, 25 ans, anorexique », *Libération*, 01/10/07

³¹ B. Delforce, « La responsabilité sociale... », *op. cit.*, p. 24

normes esthétiques de notre société qui posent problème.

L'exigence de minceur : un facteur déclencheur de la maladie ?

La médiatisation de mannequins anorexiques pose avec acuité la question du facteur déclencheur de l'anorexie et l'exigence de minceur est au centre de la polémique. Les quotidiens prennent position de façon plus ou moins hésitante sur l'origine de la maladie et donc sur les normes esthétiques de notre société. Ils remettent en cause la norme sociale elle-même et corrélativement ce qui peut être défini comme une déviance.

Dans les discours de *La Croix*, les expressions renvoyant à cet exigence de minceur sont nombreuses : la « *course effrénée à la minceur* », l'« *extrême minceur* », la « *dictature de la minceur* »³² et la « *dictature de la maigreur* ». La visée de sanction de la part du journaliste est très claire notamment dans le terme de « *dictature* ». C'est ici la norme imposée par le milieu de la mode qui est dénoncée, celle qui définit la recherche de la minceur comme un comportement acceptable. Les agences de mannequins en sont explicitement tenues pour responsables. Il s'agit donc pour le quotidien de pointer du doigt les entrepreneurs de morale qui sont ici les professionnels du milieu de la mode.

Le Figaro accuse également le milieu de la mode mais principalement par l'intermédiaire d'experts, médecins ou professionnels de mode³³. La responsabilité de l'imposition de ces normes n'est pas simplement imputée au milieu de la mode mais fait l'objet d'une lutte. Par exemple, les professionnels de santé pensent que « *la tendance imposée par les stylistes pourrait avoir [...] une influence néfaste* », qu'elle constitue « *une promotion larvée pour l'anorexie* ». Un fabricant de mannequins accuse les stylistes qui « *ont toujours imposé leurs canons* » et prétend « *coller à la dictature du moment* ». Ces quelques exemples de discours rapportés illustrent la confrontation dont parle H. Becker pour imposer une norme : conscients que les normes esthétiques entraînent des comportements aux limites de la pathologie, les professionnels de la mode s'interrogent, la

³² P. Bienvault, « Le culte... », *La Croix*, 13/01/07

³³ R. Godeau, « La taille mannequin enflamme Londres », *Le Figaro*, 15/02/07

critiquent mais n'en portent pas la responsabilité. A l'inverse, les professionnels de santé la remettent en cause et appellent à une évolution des normes esthétiques.

Les termes employés par *Le Monde* et *Libération* sont moins nombreux mais relativement explicites : il est question de « *tyrannie de la beauté filiforme* », de « *maigreur excessive* », de « *la maigreur des mannequins* »³⁴ et de « *la dictature du 36* ». Nous pouvons donc noter une certaine homogénéité des discours même si la dénonciation est plus appuyée dans les discours de *La Croix*. Les termes employés par les journaux remettent en question une norme sociale relative à un milieu particulier, celui de la mode, mais qui s'impose à toute la société. Les quotidiens suggèrent que les normes esthétiques doivent évoluer pour éviter aux adolescentes qui s'y conforment de sombrer dans la pathologie.

Malgré ce consensus sur l'influence des normes esthétiques dans notre société et l'importance accordée à l'apparence, la causalité avec l'apparition de l'anorexie ne va pas de soi et la question divise les journaux. *La Croix* récuse le facteur socioculturel comme élément déclencheur de la maladie et des experts confirment les propos du quotidien. Par exemple, P. Jeammet (ancien chef du département de psychiatrie de l'adolescent à l'Institut mutualiste à Paris) « *affirme* » qu'« *il n'existe pas de lien direct : ce n'est pas la mode qui crée l'anorexie.* »³⁵ Le contexte sociétal serait au mieux un « *terreau favorable* » qui entretient la maladie avant tout « *mentale* ». Un argument historique est avancé : l'anorexie existait quand la minceur n'était pas encore valorisée.

Les discours du *Monde* se caractérisent par leur neutralité. Le quotidien explique que la loi espagnole vise à « *éviter l'incitation à l'anorexie* », un terme signifiant que le risque existe mais qu'il n'y a pas nécessairement de causalité. Le culte de la minceur est tout de même présenté comme dangereux pour la santé³⁶. Le journal donne la parole à P. Alvin (chef du service de médecine pour adolescents à Bicêtre) qui « *insiste* » sur le fait que « *les TCA sont une maladie polyfactorielle* » et qu'« *aucune théorie ne peut prétendre tout expliquer* »³⁷, une thèse renforcée par les témoignages d'adolescentes. Le quotidien ne récuse donc pas complètement l'influence de la mode mais n'en fait pas non plus le facteur déclencheur principal.

³⁴ F.-M. Santucci, « Mode et santé : réflexion sur la maigreur des mannequins », *Libération*, 27/01/07

³⁵ P. Bienvault, « Le culte... », *La Croix*, 13/01/07

³⁶ C. Chambraud, « La maigreur... », *Le Monde*, 21/09/06

³⁷ « Une maladie.... », *Le Monde*, 11/04/07

Les discours du *Figaro* et de *Libération* ne sont pas non plus dénués d'ambiguïté. La mode semble être le destinataire incontestable de l'anorexie : des professionnels avancent « *la responsabilité des créateurs* »³⁸ et des stylistes qui « *ont toujours imposé leur choix* »³⁹. Le ministère de la santé en Italie affirme que « *l'anorexie est très liée à la manière dont sont représentées la beauté, la figure de la femme* »⁴⁰ ; des positions qu'aucun terme ne vient nuancer ou récuser. Néanmoins, ces deux journaux rapportent les propos de médecins (notamment X. Pommereau), spécialistes de l'anorexie, qui affirment que la mode ne crée pas l'anorexie. Cette polyphonie discursive reflète la difficulté à proposer un discours sur la maladie sans se référer à l'autorité médicale, autrement dit à un entrepreneur de morale considéré comme légitime dans la définition de ce qui est pathologique. Pourtant, deux autres articles confirment que c'est bien le culte de la minceur qui est privilégié comme destinataire.

Les hésitations sont communes à tous les quotidiens excepté *La Croix*. Au premier abord, ils semblent privilégier l'hypothèse du facteur socioculturel, hypothèse que remettent en cause les médecins cités. Cette ambiguïté peut s'expliquer non seulement par la complexité de la maladie mais aussi par les enjeux qui sous-tendent l'isolement d'un facteur déclencheur en particulier. Nous l'avons dit au début, l'anorexique n'est pas stigmatisée comme responsable de sa maladie. Dans ce cas, les journaux se trouvent confrontés à une difficulté : si l'adolescente ne peut être tenue pour responsable de ses actes, quelle peut en être l'origine ? Affirmer que les modèles véhiculés par la mode sont la cause de l'anorexie, autrement dit les normes sociales, revient à pointer du doigt un dysfonctionnement de notre société : le désir de se conformer à la norme peut entraîner des comportements pathologiques et donc déviants. En mettant l'accent uniquement sur le facteur socioculturel de la maladie, de façon hésitante ou non, les médias mettent en avant l'enjeu qui leur semble primordial : jusqu'où une société peut-elle aller dans la valorisation d'un idéal esthétique et en quoi le désir de conformité à cet idéal peut-il être considéré comme responsable de ce que la sphère médicale pose comme transgression médicale ? La suite de l'analyse permet de confirmer le caractère central de cette question.

³⁸ D. de Mallevoe et D. Chayet, « La lutte... », *Le Figaro*, 19/09/06

³⁹ R. Godeau, « La taille... », *Le Figaro*, 15/02/07

⁴⁰ E. Jozsef, « Toscani met l'Italie mal à l'aise », *Libération*, 26/09/07

Les pratiques anorexiques : une déviance réduite au régime

Les détails concernant la performance de l'anorexique, autrement dit les pratiques qui lui permettent de maigrir, sont relativement rares. Les quotidiens se focalisent uniquement sur l'origine et les conséquences du comportement autrement dit sur le début et la fin de la carrière, telle qu'elle est identifiée par M. Darmon. Comment sont décrites ces pratiques et à partir de quand font-elles déviance ?

La Croix identifie le régime comme « *l'engagement dans une prise en main* » pour reprendre les termes de M. Darmon. Vient ensuite le processus d'installation de la maladie : le « *comportement peut vite déraiser, s'organiser* »⁴¹. L'adolescente va « *s'enfermer dans cette spirale* »⁴². Pour atteindre son objet, Aurélia a commencé « *à diminuer de plus en plus ses rations* » et « *à compter les calories* »⁴³ mais la maladie peut conduire à « *cesser de s'alimenter* » totalement. Le quotidien rend bien compte du moment où la performance devient une transgression médicale, c'est-à-dire quand l'adolescente continue à maigrir alors que son poids est inférieur au poids minimum normal. Cependant, il ne la mentionne pas dans l'optique de sanctionner ce comportement mais dans le but de mettre l'accent sur la gravité d'un processus qui peut conduire à la mort. La restriction alimentaire entraîne l'adolescente du côté de la pathologie. Les conséquences de la maladie sont « *dramatiques* ».

Le Figaro met aussi l'accent sur la gravité de la maladie. Charlotte (une adolescente) témoigne de ses « *quatre années d'enfer et quatre mois d'hospitalisation* », le quotidien ajoute : « *à une semaine près son foie succombait à la torture si longtemps infligée à son corps et elle y passait* »⁴⁴. Les termes « *enfer* » et « *torture* » renvoient à la dimension destructrice de la maladie et accentuent la responsabilité des créateurs de mode qu'elle accuse dans son témoignage. Ils rappellent également la spécificité de ce comportement : en se conformant à l'idéal de minceur valorisé par la société, l'adolescente en vient à détruire son corps, une destruction dont les conséquences sont autant « *physiques que psychiques* ». Cette dimension destructrice de la maladie

⁴¹ C. Legrand, « La mère... », *La Croix*, 16/01/08

⁴² P. Bienvault, « Le culte... », *La Croix*, 13/01/07

⁴³ C. Legrand, « Anorexie... », *La Croix*, 16/01/08

⁴⁴ C. de Mallevoe et D. Chayet, « La lutte... », *Le Figaro*, 19/09/06

est également soulignée par P. Jeammet : l'enfermement dans la maladie « *a la même puissance que l'enfermement dans une drogue* »⁴⁵. Cette comparaison avec une autre pathologie et l'intervention d'un professionnel de santé montre bien comment le journal construit l'anorexie comme une pathologie et donc une déviance médicale même si les critères utilisés pour le diagnostic de la maladie ne sont pas mentionnés.

Le Monde poursuit cette stratégie discursive qui consiste à accentuer le caractère morbide de la maladie en évoquant de façon assez précise les conséquences de la performance. L'anorexique devient « *frileuse, hyperactive, peut développer une acrocyanose des mains et des pieds, avoir la peau très sèche [...], des ongles cassants, une perte de cheveux anormale* »⁴⁶. Ce sont ici les conséquences physiques qui sont mentionnées, auxquelles s'ajoutent des complications somatiques « *multiplées et parfois gravissimes* ». L'issue mortelle est soulignée à plusieurs reprises et le taux de mortalité « *est évalué à 5,6% sur une durée de 10 ans de maladie* »⁴⁷. Là aussi la norme médicale sous-tend la description des complications de la maladie et c'est à l'aune de cette description que le lecteur est amené à juger les normes esthétiques de notre société. Cette réflexion est renforcée par le fait que *Le Monde* fournit des statistiques sur le nombre d'adolescentes ayant déjà fait un régime⁴⁸. Il y a donc une confusion entre régime et anorexie, un rapprochement entre un comportement anodin visant à se conformer à une norme et l'issue fatale sur laquelle il peut déboucher.

Cette confusion n'est pas propre au *Monde* et caractérise aussi les discours de *Libération* et du *Figaro*. *Libération* annonce « *le retour de l'anorexie* » pour parler des mannequins qui « *s'affament un mois avant les défilés pour rentrer dans les petits 36 des créateurs* »⁴⁹. Il précise que dans la région de Madrid « *un tiers [des adolescentes] suit un régime amaigrissant* »⁵⁰ : elles sont obsédées par la minceur. Il évoque les conséquences de l'anorexie : Isabelle a une « *cage thoracique qui perce, [des] seins flétris, [des] traces d'esquarres aux fesses* ». La jeune fille va même jusqu'à se définir comme « *un cadavre en voie de guérison* »⁵¹. Comme dans les discours du *Monde*, ces détails relativement violents de ce à quoi peut aboutir la maladie ne peut que choquer le lecteur et

⁴⁵ M. Perez, « Pr Jeammet... », *Le Figaro*, 24/01/07

⁴⁶ « Une maladie... », *Le Monde*, 11/04/07

⁴⁷ S. Kerviel, « Les auteurs... », *Le Monde*, 22/04/08

⁴⁸ J.-J. Bozonnet, « L'Italie... », *Le Monde*, 20/12/06

⁴⁹ AFP, « Roselyne Bachelot dévoile son plan pour les jeunes », *Libération*, 28/02/08

⁵⁰ F. Musseau, « Madrid... », *Libération*, 16/03/07

⁵¹ S. Champenois, « Os secours... », *Libération*, 01/10/07

l'interpeller. Que faire face à cette transgression médicale qui résulte d'un désir de conformité à une norme sociale mais dont l'issue ne peut être acceptée ?

Ces discours relatifs à la performance de l'anorexique appellent deux remarques. Aucun journal ne sanctionne de façon négative les pratiques anorexiques, une position cohérente avec la qualification de l'adolescente : elle n'est pas responsable de son comportement. Il importe donc peu de savoir ce qu'elle fait pour maigrir. Seule l'issue, qui peut être mortelle, est soulignée : l'anorexie est bien une transgression médicale mortelle qui doit être prise en charge. Nous pouvons noter l'absence de référence précise aux critères médicaux qui permettent de diagnostiquer la maladie. Néanmoins, la représentation de la mort suffit à désigner l'anorexie comme une pathologie. La gravité de la déviance est renforcée par l'absence quasi totale d'informations relatives à la guérison, le lecteur ne retient donc que l'aspect morbide du comportement. De même, la transgression sociale, le moment où le régime conduit à une maigreur anormale, n'est pas évoquée dans les discours mais, c'est la représentation de la transgression médicale qui permet *a posteriori* de définir le régime comme un acte déviant. Cela montre bien comment les journaux structurent leurs discours autour de certains éléments, font des choix « *qui sont des constructions sociales et [...] sont aussi le lieu d'enjeux sociaux qui leur donnent sens.* »⁵² En mettant l'accent sur l'aspect morbide de la maladie, ils soulignent les enjeux médicaux et politiques qui existent derrière la représentation de cette pathologie.

La seconde remarque concerne le début de la maladie : les quotidiens (excepté *La Croix*) présentent le régime comme l'origine de l'anorexie, une réduction qui pose problème. Elle sous-entend que toute adolescente susceptible de faire un régime peut devenir anorexique. Cette confusion donne l'impression d'une « déviance généralisable » mais permet de mettre l'accent sur un enjeu social : celui des normes esthétiques diffusées par notre société. La question que posent les journaux est donc : la valorisation de la minceur est-elle socialement acceptable au vu des comportements qu'elle peut entraîner ? N'est ce pas la norme elle-même qui doit être remise en cause, transgressée ?

⁵² B. Delforce et J. Noyer, « La médiatisation... », *op. cit.*, p. 19

La gestion de la pathologie : entre prise en charge médicale, législation et incitation

La dernière partie de notre propos analyse les articles relatifs aux différentes mesures prises par les pouvoirs publics suite au décès de mannequins anorexiques. L'Italie interdit les défilés aux modèles jugés trop maigres et met en place un code éthique. L'Espagne légifère. Puis, c'est au tour du gouvernement français de réagir : le ministère de la Santé met en place un groupe de travail pour élaborer une charte éthique et la députée V. Boyer⁵³ propose un projet de loi « *visant à lutter contre les incitations à la recherche d'une maigreur extrême ou à l'anorexie.* »⁵⁴ Ces différentes initiatives visent donc à définir ce que doivent être les normes comportementales de notre société.

Les journaux français se font l'écho des initiatives espagnoles et italiennes, définissant à leur tour ces normes. Ils jouent donc bien le rôle d'entrepreneurs de morale qui proposent des discours, lesquels sont « *par définition, porteurs de stratégies d'acteurs et, à considérer, de fait, comme vecteurs de projets d'action* »⁵⁵. Certains prennent position pour des mesures répressives visant à lutter contre le culte de la minceur. C'est le cas par exemple du *Figaro* qui salue l'initiative espagnole par le biais de médecins qui « *approuvent* » : « *l'Espagne a raison de taper du poing sur la table* », d'associations et de publicitaires, et d'une adolescente anorexique qui « *applaudit des deux mains* »⁵⁶. Une façon de répondre à la question qui ouvre l'article : « *La France doit-elle s'inspirer des méthodes musclées de ses voisins européens en matière de prévention ?* », si l'on en croit *Le Figaro*, la France ne peut que légiférer pour prévenir l'anorexie.

A l'inverse, *La Croix* critique ouvertement les initiatives espagnoles et italiennes. Il s'agit d'une « *mesure trop radicale* », que des médecins⁵⁷ jugent « *arbitraire* » et « *sans réelle efficacité* ». Contre la « *voie contraignante* » choisie par l'Espagne, le journal encourage une « *démarche de responsabilisation* », « *incitative* »⁵⁸, une voie dans laquelle s'est engagée la France avec l'élaboration de la charte éthique, ce que le journal ne manque pas de souligner. On voit ici

⁵³ Actuelle secrétaire nationale à la santé

⁵⁴ <http://www.assemblee-nationale.fr/13/ta/ta0132.asp>

⁵⁵ B. Delforce et J. Noyer, « La médiatisation... », *op. cit.*, p. 29

⁵⁶ D. de Mallevoue et D. Chayet, « La lutte... », *Le Figaro*, 19/09/06

⁵⁷ Ces médecins (dont M. Rufo et D. Rigaud nutritionnistes) sont membres du groupe de travail mis en place par le ministère de la Santé pour élaborer la charte éthique française.

⁵⁸ P. Bienvault, « Une charte... », *La Croix*, 06/07/07

comment, en mettant en avant les propos d'experts légitimes pour nommer la pathologie, le journal se constitue en entrepreneur de morale et refuse que des normes comportementales fassent l'objet d'une loi.

Entre deux prises de positions clairement affirmées, *Le Monde* reste prudent. Il met en doute l'efficacité des mesures espagnoles par le biais de divers acteurs : les couturiers « *ont des doutes* », les agences de mannequins parlent de « *risque de discrimination* » et les capitales internationales ont « *des réactions réservées* »⁵⁹. Ces prises de paroles laissent sous-entendre que le journal n'est pas favorable à une réglementation. Pourtant, à propos du code éthique italien, il met en avant l'engagement de tous les acteurs : « *le milieu de la mode s'engage* », « *les fédérations signataires s'engagent* », etc.⁶⁰ Cette récurrence du terme « *engagement* » suggère que le journal serait plus favorable à une mesure éthique que législative en France. Excepté *Le Monde*, les discours des quotidiens peuvent donc se lire comme des « *vecteurs de projets d'action* » quant aux moyens à mettre en œuvre pour prévenir et lutter contre cette déviance.

Pourtant, les journaux se montrent très prudents quand il s'agit d'annoncer les mesures françaises : deux initiatives dont l'une se veut incitative, l'autre répressive. Cette dernière vise à sanctionner l'incitation à la maigreur autrement dit légiférer sur des comportements. Les journaux rendent compte de ces deux mesures sous forme de brève, un format peu adapté à la prise de position. Ils se contentent de citer les dispositions de la loi et/ou de la charte. Les verbes introducteurs sont neutres voire absents. Au vu des critiques émises sur l'idéal de minceur, nous aurions pu attendre une prise de position assez nette or, ce n'est pas le cas. Pourquoi *La Croix* qui semblait refuser toute mesure répressive ne dit rien ? A l'inverse, *Le Figaro* qui saluait les mesures espagnoles donne la parole à X. Pommereau qui rappelle que la législation ne constitue pas une réponse valable au problème. La légitimité de la répression de l'incitation à l'anorexie n'est pas réellement remise en cause excepté dans un article de *Libération*. Il propose un discours plus engagé et qualifie la loi de « *grotesque et ridicule* ». « *Est-ce à la loi de réagir ?* » car « *l'air de rien c'est la première fois que le législateur condamne l'incitation à la maladie, qui plus est une*

⁵⁹ C. Chambraud, « La maigreur... », *Le Monde*, 21/09/06

⁶⁰ J.-J. Bozonnet, « L'Italie... », *Le Monde*, 20/12/06

pathologie mentale. »⁶¹ Le cœur du problème étant bien celui-là : jusqu'où les pouvoirs publics peuvent-ils légitimement intervenir ? Derrière la question de la législation se pose le problème de la déviance : quels types de normes doivent donner lieu à une loi et donc définir des transgressions légales ? Il est certes nécessaire de poser des limites à la vie en communauté, définissant ce qui relève de la norme. Néanmoins, est-ce à la société de définir ce que doivent être les normes relatives à l'apparence dans le but de « réguler » une transgression médicale à l'origine complexe, comme le propose un médecin cité par Libération ?

Conclusion

L'analyse nous a permis de montrer que les journaux sont bien des entrepreneurs de morale qui, de part leurs discours, désignent ce qui fait déviance, ce qui est acceptable ou non dans la société. L'anorexie est bien considérée comme déviance au sens de une transgression médicale mais elle n'est pas sanctionnée de façon négative par les journalistes. Ce n'est ni l'adolescente ni sa performance que les quotidiens stigmatisent mais le culte de la minceur, présenté par certains comme le facteur déclencheur de la maladie. Les discours sont relativement homogènes en dépit de quelques divergences sur la question de l'origine de la maladie, il n'y a donc pas véritablement de lutte dans la définition de ce qui fait déviance mais consensus. Celui-ci s'explique par l'impossibilité à la fois de sanctionner un sujet malade et de rester silencieux face à une pathologie mortelle. La transgression sociale, c'est-à-dire le moment où la maigreur devient trop importante, n'apparaît pas dans les discours, le régime étant juste mentionné. C'est la description des conséquences de la maladie qui permet *a posteriori* de définir le régime comme une déviance. En effet, si le régime est un acte socialement accepté, il devient déviant quand la personne dépasse un stade de minceur acceptable, M. Darmon parle d' « *infraction* ».

Les références aux normes médicales sont implicites et l'accent mis sur la gravité du comportement vise simplement à interpeller et signifier la dangerosité de la valorisation d'un certain idéal esthétique. A cela s'ajoute la critique de la norme sociale elle-même, notamment dans les articles relatifs à l'origine de l'anorexie. La tension entre le système normatif médical et social est

⁶¹ S. Koly, « Je ne me sens... », *Libération*, 16/04/08

donc bien présente dans les discours et c'est, implicitement, sur la norme médicale que prennent appui les journalistes pour questionner les normes esthétiques de notre société. Le quasi silence médiatique sur le vote du projet de loi français est peut-être une façon de signifier l'impuissance de la société à réguler un idéal esthétique qui, comme le suggère A. Hubert, n'est plus une contrainte mécanique mais une contrainte affective, esthétique voire morale⁶².

⁶² A. Hubert (dir.), *Corps de femme sous influence. Questionner les normes*, Les Cahiers de l'Ocha, n°10, Paris, 2004, p.5